

**5.5. Instructions de Jean-Marc de la Sablière à la délégation  
qui participera à la phase III des négociations d'Arusha  
(7-16 septembre 1992), 3 septembre 1992**

**Déclassifié**

MINISTERE  
DES  
AFFAIRES ÉTRANGERES

Le Directeur des Affaires  
Africaines et Malgaches

INSTRUCTIONS  
DE LA DELEGATION QUI PARTICIPERA A LA PHASE III DES  
NEGOCIATIONS D'ARUSHA  
(7 - 16 SEPTEMBRE 1992)

1. - ORDRE DU JOUR DES NEGOCIATIONS

A ce stade, l'incertitude demeure quant à l'ordre du jour précis de la phase III des négociations d'Arusha.

Néanmoins, deux thèmes paraissent devoir dominer les discussions :

- "l'instauration d'un partage du pouvoir dans le cadre d'un gouvernement de transition à base élargie", soit le point 3 de l'article V de l'accord d'Arusha du 12 juillet 1992,

- "la formation d'une armée nationale composée des forces gouvernementales et de celles du Front Patriotique Rwandais". soit le point 2 de ce même article V.

2. - STATUT, COMPOSITION ET ROLE DE NOTRE DELEGATION

Le gouvernement français a été invité à se faire représenter en tant qu'observateur à la phase III des négociations d'Arusha.

Notre délégation comprendra M. François GENDREAU, Ministre plénipotentiaire, chef de délégation, et le Colonel DELORT de l'Etat-Major des Armées. En outre, et sauf contrainte majeure liée au bon fonctionnement de l'Ambassade à Dar Es Salam, M. Jean-Christophe BELLIARD, premier secrétaire, se joindra à elle.

Tout en ayant à l'esprit notre statut d'observateur -le facilitateur étant officiellement la Tanzanie, pays hôte des négociations- la délégation s'emploiera à favoriser un accord entre les parties.

L'objectif doit être d'amener le Front Patriotique Rwandais à s'intégrer au processus politique en cours au Rwanda.

3. - LIGNES GENERALES CONCERNANT LES DIFFERENTS POINTS SUSCEPTIBLES D'ETRE ABORDES

- Partage du pouvoir : lié à la période de transition, il a déjà commencé, comme en atteste l'actuel gouvernement de coalition. Le processus en cours ne doit donc pas être remis en cause. Il doit se poursuivre selon des modalités consolidant l'ouverture et permettant au F.P.R. de participer pleinement et pacifiquement au processus politique jusqu'à la tenue des élections.

- Formation d'une armée nationale : notre souci est de parvenir à une dilution progressive des combattants du F.P.R. au sein des Forces Armées Rwandaises (F.A.R.), par opposition à une juxtaposition d'unités constituées qui conserveraient leurs structures initiales.

Il est souhaitable que les forces des deux côtés soient ramenées à un niveau suffisamment bas pour que l'armée dans sa constitution finale ne dépasse pas 12.000 hommes. La proportion d'éléments F.P.R. devra être un compromis entre les revendications du gouvernement (1 pour 14) et du F.P.R. (un quasi équilibre).

Le problème de la récupération et du regroupement des armes devra être traité en même temps que celui de la déflation des effectifs et de l'intégration progressive.

Il est souhaitable que, parallèlement, l'accord rwando-ougandais de sécurité mutuelle soit mis effectivement en oeuvre.

- "Elections libres" et "retour des réfugiés" : nous attachons une grande importance à l'organisation d'élections libres qui légitimeraient de manière incontestable l'actuelle démocratisation du Rwanda. Le F.P.R. considère toutefois que des élections préalables au retour des réfugiés seraient prématurées. Une telle approche risque cependant de retarder considérablement l'organisation d'élections. Or, on peut estimer que celles-ci, à la condition que les Rwandais de l'extérieur puissent, selon les cas, voter ou être représentés, -ce qui pose le problème de la citoyenneté- seraient de nature à rassurer les réfugiés quant à la réalité des changements intervenus au Rwanda et leur permettraient de se prononcer avec plus de liberté sur le choix qui leur sera offert entre le maintien dans le pays d'accueil ou le retour au Rwanda. Si le F.P.R. acceptait de se rallier à cette analyse, il sera probablement nécessaire d'étudier les réformes qui garantiraient des élections réellement libres (dépolitisation de l'administration, fin de la confusion entre les structures de l'Etat et celles de l'ex-parti unique, etc...), en associant éventuellement à cette étude des représentants des partis membres de la coalition gouvernementale.

- "Groupe d'Observateurs Militaires Neutres" : le GOMN ne devrait pas être à l'ordre du jour des discussions d'Arusha. Néanmoins, selon les indications recueillies par notre Ambassade à Addis Abeba, c'est à Arusha que sera fixée la date de la prochaine réunion de la Commission politico-militaire mixte, qui devrait avoir lieu une nouvelle fois dans la capitale éthiopienne, et sera consacrée notamment au fonctionnement du GOMN. Dès que la date et les modalités de l'organisation de cette réunion auront été arrêtées, la délégation veillera à en informer le Département.

#### 4. - REMARQUES D'ORDRE GENERAL

La délégation disposera de moyens de communication (Immarsat avec moyens chiffants). Elle effectuera des compte-rendus réguliers et sollicitera l'avis du Département sur les aspects les plus délicats des discussions./.

Jean-Marc de La SABLIERE